



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**R  
M**\*21127098\*****Déposé / Reçu le****18 OCT. 2021****au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles****N° d'entreprise : 0731 938 937****Nom****(en entier) : Africa Infrastructure Fellowship Program****(en abrégé) : AIFP****Forme légale : Fondation d'utilité publique****Adresse complète du siège : Avenue Louise 523, B-1050 Bruxelles****Objet de l'acte : Nomination d'un commissaire - Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication.****Extrait du procès-verbal des décisions de l'administrateur unique du 26 août 2021.****L'administrateur unique :**

- DÉCIDE de nommer EURA AUDIT, DE GHELLINCK, REVISEURS D'ENTREPRISES SCRL, dont le siège est sis chaussée de Tervueren 155, B-1410 Waterloo, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0430.327.830, en tant que commissaire de la Fondation, pour les exercices sociaux clôturés les 31 décembre 2021, 2022 et 2023, conformément à la lettre de mission du 30 juillet 2021. Le commissaire a désigné Monsieur Michel DENIS, réviseur d'entreprises, en qualité de représentant permanent pour l'exécution de ce mandat.

- DÉCIDE d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae, Els Bruls et/ou tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Loyens & Loeff SCRL, élisant domicile Avenue de Tervueren 2, B-1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) toutes les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Fondation auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, (iii) toutes les formalités nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Fondation et de son fondateur auprès du registre UBO et la confirmation annuelle de cette information et (iv) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de toute administration fiscale et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée et tout autre tiers intéressé.

**Pour extrait conforme,****Johan Lagae****Avocat - Mandataire spécial.****Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/10/2021 - Annexes du Moniteur belge**

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).